

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de SCoT Sambre Avesnois

Par arrêté en date du 29 novembre 2016, le Président du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sambre Avesnois arrêté le 5 juillet 2016.

1 – Durée de l'enquête et constitution du dossier

Cette enquête se déroulera du mardi 3 janvier 2017 à 9 heures au jeudi 2 février 2017 à 17 heures inclus soit un total de 31 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique est composé :

- d'un résumé non technique du projet de SCoT arrêté,
- du projet de Schéma de Cohérence Territoriale, arrêté le 5 juillet 2016, composé des pièces suivantes : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), d'un document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
- du bilan de concertation,
- d'une notice explicative,
- des avis des personnes publiques associées et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, des collectivités territoriales membres du syndicat mixte et des établissements publics chargés des SCoT limitrophes,
- des délibérations du Conseil Syndical du 5 juillet 2016 tirant le bilan de concertation et arrêtant le projet,
- de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du Président du Syndicat du SCoT Sambre Avesnois en date du 29 novembre 2016,
Le projet de SCoT comporte une actualisation de l'évaluation environnementale figurant en partie 3 de la note de présentation.

2 – Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

> au siège du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois, 13 place du Général Leclerc à AVESNES SUR HELPE

> au siège des 4 EPCI :

- Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, 36 rue Cambrésienne à AVESNES SUR HELPE
- Communauté de communes du Pays de Mormal, 18 rue Chevray à LE QUESNOY
- Communauté de communes du Sud Avesnois, 2 rue du Général Chomel à FOURMIES
- Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, annexe 2 (pôle aménagement et habitat) 1 rue du Commerce à MAUBEUGE

> dans les mairies retenues comme lieu de permanence : Aulnoye-Aymeries, Avesnes-sur-Helpe, Bavay, Fourmies, Hautmont, Jeumont, Landrecies, Le Quesnoy, Maubeuge, Solre-le-Château et Trélon

> sur le site internet du SCoT Sambre Avesnois à l'adresse suivante : www.scot-sambre-avesnois.com

3 – Désignation de la commission d'enquête

Par décision n° E16000192/59, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille a désigné pour conduire l'enquête publique :

Président :

- Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, demeurant à SERANVILLERS-FORENVILLE (59400)

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Charles PHILIPPE, cadre commercial, retraité, demeurant à PRESEAU (59990)
- Monsieur Jacques DEFEVER, cadre de France Telecom, retraité, demeurant à ANZIN (59410)

En cas d'empêchement de Monsieur Hubert DERIEUX, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Jean-Charles PHILIPPE, membre titulaire de la commission.

Membre suppléant :

- Monsieur Christian DELLOUE, animateur salarié au Secours Catholique, retraité, demeurant à WALINCOURT-SELVIGNY (59127)

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant

4 – Permanence d'accueil du public et dépôt des observations

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux lieux, jours et heures suivants :

Mairies	Permanences
Mairie d'AULNOYE-AYMERIES	Jeudi 19 Janvier 2017 de 9H à 12H - Lundi 30 Janvier 2017 de 9H à 12H
Mairie d'AVESNES-SUR-HELPE	Mardi 3 Janvier 2017 de 9H à 12H - Samedi 14 Janvier 2017 de 9H à 12H - Jeudi 2 Février 2017 de 14H à 17H
Mairie de BAVAY	Samedi 7 Janvier 2017 de 9H à 12H - Jeudi 19 Janvier 2017 de 14H à 17H
Mairie de FOURMIES	Vendredi 6 Janvier 2017 de 9H à 12H - Mercredi 25 Janvier 2017 de 14H à 17H
Mairie d'HAUTMONT	Lundi 16 Janvier 2017 de 14H à 17H - Lundi 30 Janvier 2017 de 9H à 12H
Mairie de JEUMONT	Mercredi 11 Janvier 2017 de 9H à 12H - Vendredi 20 Janvier 2017 de 14H à 17H
Mairie de LANDRECIES	Lundi 16 Janvier 2017 de 9H à 12H - Jeudi 26 Janvier 2017 de 14H à 17H
Mairie de LE QUESNOY	Jeudi 5 Janvier 2017 de 9H à 12H - Samedi 21 Janvier 2017 de 9H à 12H
Mairie de MAUBEUGE	Mardi 3 Janvier 2017 de 14H à 17H - Samedi 14 Janvier 2017 de 9H à 12H - Jeudi 2 Février 2017 de 9H à 12H
Mairie de SOLRE LE CHATEAU	Lundi 9 Janvier 2017 de 9H à 12H - Jeudi 26 Janvier 2017 de 14H à 17H
Mairie de TRELON	Mercredi 25 Janvier 2017 de 9H à 12H

Les observations pourront également être consignées directement sur les registres d'enquête prévus à cet effet :

- Au Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois
- Au siège des quatre EPCI reprises ci-dessus au paragraphe 2
- Dans les onze mairies retenues comme lieu de permanence

ou être adressées par écrit à l'attention du **Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête** : Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois, mairie d'Avesnes-sur-Helpe, 13 place du Général Leclerc, BP n° 208 59363 AVESNES SUR HELPE cedex.

5 – Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront récupérés par un membre de la commission d'enquête, puis clos et signés par le Président de la commission.

La commission d'enquête rencontrera, sous huitaine, le Président du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois pour lui communiquer sous la forme d'un procès-verbal de synthèse les observations écrites et orales du public formulées lors de l'enquête. Le Syndicat Mixte du SCoT SA disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

6 – Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le rapport établi par la commission d'enquête, relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies et les conclusions motivées de la commission d'enquête, pourront être consultés pendant 1 an par le public, à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- a – au siège du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois
- b – dans chacun des sièges des communautés de communes et d'agglomération, et dans chacune des mairies qui ont été lieux d'enquête mentionnées à l'article 4 du présent arrêté.
- c – sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT

Au terme de l'enquête publique, le Comité Syndical du SCoT Sambre Avesnois se prononcera par délibération sur l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées du rapport de la commission d'enquête.

Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'arrondissement d'Avesnes ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur Alain POYART, Président du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois par courrier postal à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois : Mairie d'Avesnes sur Helpe, 13 Place du Général Leclerc, 59440 AVESNES SUR HELPE

Des informations peuvent être demandées par mail auprès de Monsieur Frédéric BEZET à l'Agence d'Urbanisme de la Sambre : frederic.bezet@adus.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès des services du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique